

LANDAISES

GASTRONOMIE

Bientôt une IGP pour
le Miel des Landes ?

SAINT-PAUL- LÈS-DAX

Appel au mécénat pour
le domaine d'Abesse



DAX
DANS LE
CIRCUIT
DES BOUES
THERMALES

COUP DE BUZZ



FESTIVAL LE GRAND RETOUR DES SURFEURS

L'élite mondiale du surf retrouve la côte landaise, du 25 septembre au 1^{er} octobre prochains, avec le lancement du Quiksilver Festival, organisé par Quiksilver et la Fédération française de surf. À l'invitation du champion Jérémy Flores, 20 surfeurs internationaux se mesureront sur les spots de Capbreton, Hossegor et Seignosse à l'occasion de ce nouvel événement dédié à la culture de la glisse qui proposera également des concerts, démonstrations de skate et DJ sets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE SALON DE LA RÉPARATION ET DE L'UPCYCLING

Pour contribuer à la réduction des déchets et promouvoir l'économie circulaire, l'association Voisinage propose son premier Salon de la réparation et de l'upcycling, le 23 septembre à Soustons. Des objets du quotidien aux voiles de bateau, en passant par le textile, l'électroménager, le papier ou les vélos, plus de 25 créateurs, artisans et associations y proposeront des ateliers pour apprendre à réparer ou à recycler.

Samedi 23 septembre, de 10 h à 18 h
Salle A Noste - 17 rue de Moscou
Soustons



GASTRONOMIE JULIEN DUBOUÉ, CHEF AMBASSADEUR DES PRODUITS DU SUD-OUEST

Originaire des Landes, Julien Duboué a été choisi comme chef ambassadeur par le Consortium du Jambon de Bayonne et les vins du Sud-Ouest, pour la troisième année consécutive. Dans le cadre de la campagne de communication « L'Europe défend ses terroirs », il s'appliquera, jusqu'en mars 2024, à mettre en avant les produits AOP et IGP (qui garantissent leur origine et leur qualité) et à créer des recettes à base de Jambon de Bayonne à associer à un vin du Sud-Ouest. En novembre, au sein de son restaurant Boulom à Paris, il cuisinera avec une dizaine d'influenceurs « food & wine », une recette qu'il a élaborée et qu'ils dégusteront ensuite ensemble.



SOMMAIRE

4 FOCUS LANDES

Dax
Dans le circuit des
boues thermales

10 ACTU LANDES

Bientôt une IGP pour
le Miel des Landes ?

12 ACTU LANDES

La Petite Boucherie
qui monte



10

**14 INTERVIEW**

Saint-Paul-lès-Dax
Appel au mécénat pour
le domaine d'Abesse

16 ACTU RÉGION

Les défis de Catie

20 ON EN PARLE**24 L'ŒIL DES EXPERTS**

Gestion des risques
en entreprise : les RH en
première ligne ?

**28 ANNONCES LÉGALES**

VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES

35 TENDANCES BOURSE**36 ENVIE D'ICI**

Essie... on vivait
en tiny house ?

Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax
• Président honoraire : Jean-Louis **DUMOLIA** • Directeur de publication : Guillaume **LALAU** • Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET** • Rédactrice en chef : Nelly **BÉTAILLE** - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Rédaction : Julie **DUCCOURAU**, Cécile **AGUSTI**, Hubert **RAFFINI**, Anne **TAUTOU**, Isabelle **TRANCOEN**, Christine **LAMAISON** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Noëlle **SANZ**, Sarah **ALBERT**, Cyrielle **MICHAUD** & Raphaëlle **MOURET** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Webmarketing : Cyrielle **MORFEA** • Assistante communication digitale : Magalie **RICCETTI** • Service annonces légales et abonnements : Liliane **DORRER** • Service commercial marchés publics : Cathy **DARTHENUCCQ** - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Christophe **CLERTEAU** - c.clerteau@annonces-landaises.com • Publicité : Guillaume **LALAU** et Christine **SABOURIN** - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi
• Impression : **ROTIMPRES** Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage : SUD MAILING • Commission paritaire n° 0628 I 83288
• ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel papier + web : 50 € • Membre de RésHebdoEco



DAX DANS LE CIRCUIT DES BOUES THERMALES

Dans les établissements thermaux de l'agglomération dacquoise, c'est la saison haute jusqu'à l'automne inclus, malgré des chiffres de fréquentation pas encore revenus à l'avant-Covid. L'occasion de se pencher sur le circuit des boues, avec la régie municipale de Dax, unique fournisseur du fameux péloïde, qui a aussi souffert de la crise sanitaire.

Par Julie DUCOURAU

**MARC
BRASQUET**
Directeur de la
régie municipale des
boues de Dax





La boue empaquetée en sachets de 10kg

© Patxi Beltzaiz

Les grands bassins de stockage de boues thermales brutes ont longtemps été visibles de tous au cœur du parc des Baignots en plein centre-ville de Dax. Mais tout comme, avant eux, les tennis et la piscine de cet ancien complexe thermal, ils ont fini par être déménagés. Dans le quartier de Saubagnacq, dans les barthes, vastes prairies humides et inondables de l'Adour, sont toujours



© Patxi Beltzaiz



© Patxi Beltzaiz

ALEXANDRE LABORDE

Responsable process dans la nouvelle serre aux algues bleues à la température tropicale par l'eau chaude locale

extraites les boues brutes, dès lors stockées sur place sous l'eau, à l'abri de l'air, afin de mieux conserver leurs propriétés. Et depuis une vingtaine d'années, elles sont conditionnées dans une usine de la régie municipale des boues, côté bois de Boulogne, juste à côté de la régie intercommunale des eaux. « Ici, nous n'avons que des boues locales. Pas de boues déshydratées venues d'on ne sait pas où », fait valoir Marc Brasquet, le directeur.

Avant Covid, **250 000 sachets de 10 kg de boue étaient, chaque année, vendus aux établissements du Grand Dax**, contre 169 000 en 2022, première année pleine depuis la crise sanitaire

PROSPECTIONS GÉOLOGIQUES

Chaque année, 2 500 tonnes de limon de l'Adour sont extraites pour être transformées en péloïde (cf encadré), dans des zones très réglementées de ce riche sous-sol dont l'exploitation est soumise à autorisation de l'État. À ce jour, 3,2 hectares sont dédiés à cette activité dans les barthes dacquoises pour une durée de 20 ans. « Des prospections géologiques sont lancées pour étudier huit nouvelles zones de 3 hectares, soit 24 hectares, et vérifier par des sondages leur potentiel », explique Alexandre Laborde, responsable process. Un travail de longue haleine, entre zone Natura 2000, protection des eaux potables, compensation forestière, préemption foncière...

Une fois transférée à l'usine Terdax, labellisée Aquacert, l'argile brute est mélangée à l'eau minérale de la station, dans laquelle est incorporée la phase biologique (algue bleue + clostridium biférentans) dans un déliteur afin d'obtenir une pâte homogène et onctueuse. Après tamisage pour ôter tous les débris minéraux et organiques (brindilles, coquillages, gravillons...), la maturation va durer 15 jours à 42°C dans des cuves de 20 000 litres.

Pour les algues bleues, cultivées sur place, une nouvelle serre, plus haute afin de rendre moins pénible le travail, a été inaugurée ici il y a deux ans, pour un investissement de 143 000 euros. Sous une tem-

pérature tropicale, la cyanobactérie s'accroche naturellement aux plans inclinés où ruisselle l'eau chaude naturelle à 58°C, se développant par petites couches. La récolte se fait seulement une fois par an, avant conditionnement et stockage en chambre de congélation.

2 MILLIONS D'EUROS DE PERTES LIÉES AU COVID

À chaque stade, des contrôles qualité sont faits par le laboratoire municipal qui vérifie notamment la bonne texture en viscosité. Le produit mixé final, le péloïde, est ensuite mis en sachets de 10 kg, stockés dans des bacs pour livrai-

son aux 16 établissements thermaux du Grand Dax qui utilisent en moyenne 40 kg par curiste sur les trois semaines de soins remboursés par la Sécurité sociale.

Avant Covid, 250 000 sachets étaient ainsi vendus. Mais en 2022, première année pleine d'ouverture de février à décembre pour les thermes, seuls 169 000 paquets ont été produits pour s'adapter à la baisse de fréquentation. « La première année Covid, on a fait - 65 % en production et chiffre d'affaires, et - 45 % la deuxième année. Le Covid nous a poussés d'une situation confortable à une situation dégradée », analyse Marc Brasquet.

« Au total, nous avons eu 2 millions d'euros de pertes sèches sur les eaux et les boues thermales, soit une année de budget, sans aucune aide de l'État », déplore Martine Dedieu, adjointe au maire de Dax. L'élue chargée du thermalisme qui s'est déplacée l'an passé au ministère de l'Économie à Paris-Bercy pour plaider sa cause, dit d'ailleurs « continuer à y travailler. Mais pour l'instant, on n'a pas de réponse, on ne rentre pas dans les clous des indemnités. »



QU'EST-CE QUE LE PÉLOÏDE ?

Ce produit naturel est né de la lente maturation du limon de l'Adour et des eaux hyperthermales. À l'origine, pendant les crues de l'Adour, le limon se déposait naturellement dans les cratères d'où sortait l'eau minérale chaude. Des algues et bactéries spécifiques se développaient dans la boue et les malades venaient dans ces bourbiers naturels aux vertus curatives.

Avec Terdax, ce procédé est reproduit en usine, avec le limon de l'Adour, l'eau minérale locale, les algues bleues et la bactérie clostridium biférentans, pour soigner arthrose et rhumatismes.

La boue dacquoise se retrouve aussi à l'état naturel au fumant Trou du pauvre, près du casino en bord d'Adour, comme elle était appliquée sans doute du temps des Romains.



Le temps de péremption des sachets de boue thermique étant de trois mois, les sacs non utilisés alors livrés ont tous été récupérés dans les établissements, « sans être facturés », précise-t-elle, pour être remis dans des carrières de Saubagnacq. Les boues usées sont d'ailleurs, elles aussi,

« Avec la ville de Dax, le cluster Aquil O Thermes et les établissements thermaux, nous réfléchissons ensemble aux futures évolutions de la boue Terdax »

LE CATAPLASME DE BOUE À LA MAISON

Dans la nouvelle gamme cosmétique et cure Dax&Terra lancée cet hiver par la ville, se trouve un cataplasme à effet chauffant, conçu par le laboratoire cosmétique d'Amou, Art & Cos. « On leur fournit l'eau et la boue thermique qui constitue 88 % du produit », explique Cathy Bats, responsable du laboratoire municipal Terdax. Les débuts de la gamme qui comprend notamment un gel fraîcheur jambes légères, un baume massage, une crème de jour et un soin lacté, « sont encourageants », assure Martine Dedieu, adjointe au maire.

d'ordinaire recyclées en milieu naturel pour réhabiliter les sites de limon : la carrière exploitée dans les années 2000 est ainsi devenue une chênaie.

AUGMENTATION DES TARIFS

Face à cette situation économique complexe, la régie a finalement décidé d'augmenter ses tarifs de vente aux établissements au 1^{er} janvier dernier : + 6 % pour l'eau thermique et + 8 % pour la boue thermique (5,6 euros HT le sachet de 10 kg). « Les augmentations des fournisseurs, on n'aime pas trop ça comme tout chef d'entreprise, mais on les comprend d'autant que cela faisait une dizaine d'années qu'il n'y avait pas eu de hausse », explique Jean-Charles Pressigout, dirigeant des thermes de Borda et président de l'association des établissements thermaux du Grand Dax. La filière se remet elle aussi tout doucement, avec des chiffres de fréquentation des curistes qui restent cet été toujours à - 15 % par rapport à 2019, année de référence pré-Covid, localement comme nationalement. Côté investissement, la régie est désormais « un peu en mode attentiste », reconnaît Marc Brasquet. Le projet de construction d'une deuxième serre n'est plus à l'ordre du jour. Des modifications de process et des achats de matériels ont été mis de côté. Mais pour favoriser le bien-être au travail, un camion avec vérin hydraulique d'un coût de 85 000 euros, a tout de même été acquis afin de faciliter le transport des bacs en résine contenant chacun 20 sacs de 10 kg.

À chaque stade,
le laboratoire municipal effectue
des contrôles qualité



© Patxi Beltzaiz



Les fermenteurs
où mûrit la boue
thermale

© Patxi Beltzaiz

Cette question du poids des sacs est d'ailleurs en discussion dans des groupes de travail entre la mairie, le cluster Aqvi O Thermes et les établissements de l'agglomération. « Nous réfléchissons ensemble aux futures évolutions de la boue Terdax », confie Marc Brasquet. Des bains de boue ou d'autres types de procédés pourraient être envisagés alors qu'ici, les applications se font toujours exclusivement à la main. « Nous sommes en pleine recherche sur les modes d'administration de la boue pour tenter d'avoir un produit plus attirant, tout en gardant toutes les qualités de notre péloïde qui fait notre force commune. Des études vont être menées pour voir ce qui se fait ailleurs en Europe », abonde Jean-Charles Pressigout : « La principale raison qui nous a amenés à nous mettre autour de la table est que l'on trouve de moins en moins de collaborateurs pour appliquer la boue. Il y a un poids important à soulever, avec des troubles musculo-squelettiques qui apparaissent. Nous nous devons aussi de protéger nos collaborateurs. On travaille là pour le futur. »



VISITER TERDAX

Chaque année, entre 5 000 et 7 000 personnes, soit 10 % du nombre total de curistes se rendant dans des thermes du Grand Dax, visitent l'usine du péloïde, située vers le bois de Boulogne à Dax, entre présentation des ressources naturelles (eau et boue thermale) et film sur les soins thermaux.

www.dax-tourisme.com rubrique agenda



BIENTÔT UNE IGP POUR LE MIEL DES LANDES ?

La France a validé la demande d'Identification géographique protégée (IGP), portée par le Syndicat des miels des Landes. C'est maintenant à l'Europe de se prononcer sur la spécificité du savoir-faire des producteurs locaux.

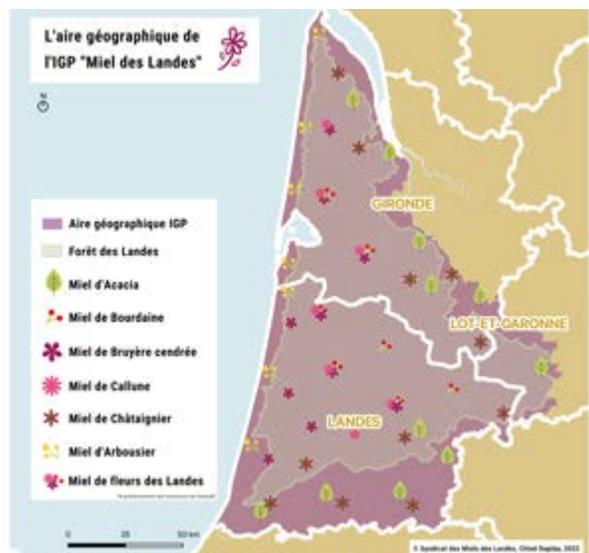
Par Cécile AGUSTI

50% du miel consommé en France est importé. Or, selon une étude de la Commission

européenne publiée en mars dernier, 46 % des miels importés en Europe sont frauduleux. Les tromperies aux consommateurs sont doubles. Dans certains cas, les miels incriminés sont coupés avec des produits sucrants pour en augmenter le volume. Dans d'autres, il y a tromperie sur l'origine de la marchandise.

C'est pour se prémunir de ces dérives et apporter des garanties aux consommateurs que le Syndicat des miels des Landes travaille depuis 10 ans à l'obtention d'une Identification géographique protégée (IGP) Miel des Landes. Ce label européen repose sur la notion de savoir-faire et distingue un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel il est produit, élaboré et/ou transformé.

Obtenir ce sésame requiert de la patience. Il faut convaincre les instances nationales du bien-fondé de la démarche, avant de pouvoir solliciter la consécration européenne. Le Syndicat des miels des Landes vient de passer la première étape avec succès. Suite à la validation de son cahier des charges par le comité national de l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao) fin mai, l'arrêté d'homologation a été publié au Journal officiel le 23 août. La demande d'IGP va donc être envoyée à la Commission européenne dans les prochaines semaines.



LE MIEL DES LANDES EN CHIFFRES

Selon les estimations réalisées à partir des données de la Direction générale de l'alimentation (DGAL), il y a 1 800 apiculteurs sur l'aire géographique de l'IGP Miel des Landes. Ce chiffre peut paraître énorme, mais toute personne détenant au moins une ruche est tenue de se déclarer comme apiculteur. L'administration fait toutefois la distinction entre les apiculteurs de loisirs qui possèdent moins de 50 ruches et les apiculteurs professionnels qui en ont plus de 50. Sur les 1 800 apiculteurs de la zone, environ 200 sont dits professionnels et détiennent 70 % des quelque 17 000 ruches qui s'y trouvent.

Le dossier de demande d'IGP estime que 400 tonnes de Miel des Landes peuvent potentiellement être produites sur l'aire géographique retenue. Les adhérents actuels du Syndicat du miel des Landes en produisent environ 130 tonnes.

Si tout se passe bien, les pots de Miel des Landes pourraient être estampillés IGP d'ici un an. « Notre dossier a été reconnu solide et suffisamment étayé pour espérer un passage rapide », se réjouit Lénaïc Leclercq, président du syndicat qui regroupe une vingtaine d'apiculteurs professionnels.

UNE AIRE GÉOGRAPHIQUE D'UN MILLION D'HECTARES

En plus d'assurer aux consommateurs l'origine locale des produits, l'IGP vise à reconnaître le savoir-faire des apiculteurs œuvrant dans l'aire géographique du plateau sédimentaire des Landes de Gascogne (soit plus d'un million d'hectares couvrant le département des Landes et une partie du massif forestier girondin et lot-et-garonnais). « Faire du miel sur ce terroir spécifique est plus compliqué que dans d'autres endroits, assure Lénaïc Leclercq. Il est produit uniquement à partir de la flore spontanée. Cela nécessite une connaissance fine du territoire et une grande réactivité de la part des apiculteurs pour transporter leurs ruches au bon endroit, lors des floraisons successives. »

UNE LARGE GAMME DE MIELS

La saison mellifère locale s'étend ainsi sur huit mois. Elle débute en avril avec l'acacia « dont la miellée intervient subitement et peut durer seulement quatre à cinq jours ». Au gré des transhumances, les abeilles peuvent ensuite butiner la bourdaine dans les zones humides de l'Albret et de la Haute Lande, la bruyère cendrée dont les fleurs violettes s'épanouissent l'été, la bruyère d'automne plus connue sous le nom de callune, ou le châtaigner en Chalosse et dans le Bazadais. En fin de saison, vers octobre, novembre, elles se régaleront d'arbousier sur la côte.

« Cette diversité nous permet de proposer une gamme de miels assez complexes, de l'acacia, très doux, à l'arbousier, très amer aux notes de café torréfié et de réglisse. Pour les enfants, je l'appelle le « miel à la grimace » ! Mais il est très apprécié en gastronomie. »



L'obtention de l'IGP permettra d'ailleurs au miel de rejoindre le club des produits sous signe officiel de qualité et d'origine regroupés sous la bannière Qualité Landes. Aux côtés de l'armagnac, de l'asperge des sables, du bœuf de Chalosse, du canard fermier, du kiwi de l'Adour, des vins de Tursan et des volailles fermières, il deviendrait alors la huitième « merveille » des Landes.

DÉBAT AUTOUR DE L'IGP

L'annonce de la publication de l'arrêté d'homologation au Journal officiel n'a pas fait que des heureux. L'Abeille landaise, syndicat d'apiculteurs qui revendique 340 adhérents dans le département (dont 17 professionnels, 27 pluriactifs et près de 300 de loisirs) est vent debout contre le projet d'IGP.

Son président, Jean-Pierre Lespiaucq, dénonce un « manque de concertation de la part de l'Inao » dans l'étude du dossier et un projet qui « ne profitera pas à l'économie locale ». « Avec l'IGP, les apiculteurs landais ne pourront plus utiliser la mention « Miel des Landes » sans payer une redevance à l'Inao. En revanche, d'autres pourront venir installer leurs ruches ici et vendre du « Miel des Landes » s'ils s'acquittent de cet impôt ! » Il craint d'ailleurs un afflux d'apiculteurs venus de l'extérieur, tout en affirmant que « le niveau des contrôles prévus dans le cahier des charges n'empêchera pas les fraudes à l'origine ». Avec d'autres syndicats d'apiculteurs de Gironde et du Lot-et-Garonne, il dit réfléchir à « porter cette affaire en justice ». Il milite par ailleurs pour la création d'une marque « uniquement réservée aux apiculteurs landais ».

LA PETITE BOUCHERIE QUI MONTE

À Magescq, la Petite Boucherie, ouverte par Florence Mileriou et son fils Jean-Baptiste Dubourg en 2020, prouve que le commerce alimentaire en zone rurale répond à un véritable besoin.

Par Cécile AGUSTI

La Petite Boucherie ne désemplit pas. Même un jeudi après-midi, les clients se succèdent dans la boutique magescoquoise. « J'ai des plateaux traiteur à finir pour 18 h, et je ne sais pas si je vais y arriver ! », sourit la patronne, Florence Mileriou. En ouvrant son commerce avec son fils aîné, Jean-Baptiste Dubourg, en septembre 2020, elle a relancé une dynamique dans le village qui ne comptait plus qu'une boucherie. Rien ne la prédestinait pourtant à se lancer dans cette activité. Tour à tour électricienne, assistante maternelle, gestionnaire de rayon dans un magasin de bricolage puis comptable, elle s'est reconvertie sur le tard en passant son CAP de boucherie-charcuterie en même temps que son fils. Après avoir été salariée pendant quelques années, elle s'est rapprochée de BGE Tec Ge Coop pour créer sa propre entreprise. « Quand on sort du salariat, il y a plein de choses qu'on ne connaît pas. C'est important d'être bien accompagnée. BGE m'a permis d'aller à l'essentiel sans me perdre dans les méandres de la bureaucratie. Avec ma conseillère, Fanny Guillaud, nous avons établi un business plan qui m'a permis d'aller voir les banques avec un dossier solide... et de concrétiser mon projet. »



En privilégiant les circuits courts, l'équipe de la Petite Boucherie a su développer une clientèle fidèle

PRÉVISIONNEL DÉPASSÉ DÈS LA PREMIÈRE ANNÉE

Privilégiant les circuits courts avec le bœuf de Chalosse et le veau sous la mère, ainsi que les plats cuisinés maison, la Petite Boucherie a su développer une clientèle fidèle constituée d'habitants de Magescq et des environs. « Dès la première année, on a dépassé notre prévisionnel. » Cela lui a d'ailleurs valu d'être nommée Talent BGE 2021. « Recevoir ce prix nous a amené encore plus de visibilité. Et puis, c'est une fierté personnelle de pouvoir servir d'exemple à d'autres. Mon parcours montre que rien n'est impossible quand on sait faire appel aux bonnes personnes. »

Preuve de la bonne santé de l'entreprise, elle a déjà embauché son premier salarié et recherche un apprenti. À moyen terme, Florence Mileriou souhaite également développer la partie traiteur, mais le projet pourrait nécessiter un agrandissement de la boutique. « Mes locaux actuels ne me permettent pas de faire beaucoup plus que des repas pour une centaine de personnes. »

LES ANNONCES LANDAISES

annonces-landaises.com

Actualité économique
Vie des entreprises et des collectivités
Décryptages juridiques
Annonces légales - Ventes aux enchères

50€ TTC

magazine + web

ABONNEZ-VOUS !

52 numéros

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE sur annonces-landaises.com

Paiement sécurisé



- | | | | |
|-----------------------|--|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Magazine + Web | <input type="checkbox"/> 6 MOIS = 30 € | <input type="checkbox"/> 1 AN = 50 € | <input type="checkbox"/> 2 ANS = 79 € |
| Web | <input type="checkbox"/> 6 MOIS = 18 € | <input type="checkbox"/> 1 AN = 29 € | <input type="checkbox"/> 2 ANS = 44 € |

Nom ou raison sociale _____

Activité _____

Adresse _____

Ville _____ code postal _____

Tél _____ email _____

Autre contact _____

Nombre d'abonnements souhaité _____

Contact : Liliane Dorrer

contact@annonces-landaises.com / 05 58 45 03 03

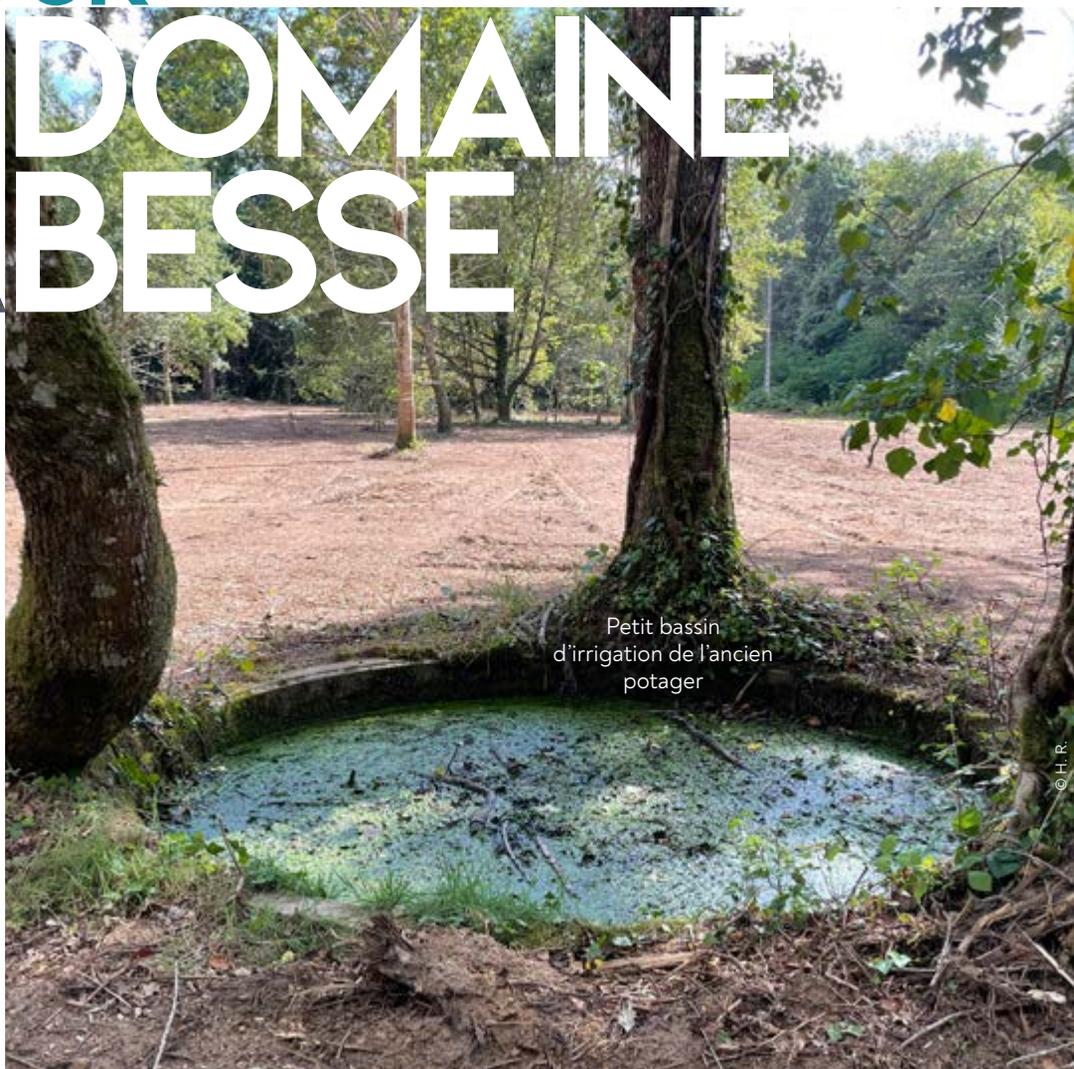
Pour les abonnements multiples, contactez notre service abonnement par mail

SAINT-PAUL-LÈS-DAX

APPEL AU MÉCÉNAT POUR LE DOMAINE D'ABESSE

La ville de Saint-Paul-lès-Dax a fait l'acquisition de 130 hectares du domaine d'Abesse. Pour valoriser ce patrimoine en redonnant notamment vie à son jardin potager d'exception, elle lance une campagne de financement participatif. Explications avec Sylvie Péducasse, première adjointe au maire.

Propos recueillis
par Hubert RAFFINI



Petit bassin
d'irrigation de l'ancien
potager

Les Annonces Landaises : Quel était l'objectif de la municipalité en se portant acquéreur du domaine d'Abesse ?

Sylvie Péducasse : La municipalité souhaite redonner ses lettres de

noblesse au domaine d'Abesse en s'attaquant à un ambitieux projet de requalification du site qui s'échelonne sur plusieurs années. L'objectif est de le rendre accessible à tous et d'y développer des activités

respectueuses de l'environnement, sociales et solidaires, tout en assurant la préservation du patrimoine aujourd'hui en ruine. Première étape qui avait été suggérée par le collectif de femmes Djiguene et qui est

ressortie lors de la première phase de consultation des habitants, la recréation du potager d'antan. Un groupe de travail que je préside a été constitué avec des élus, les services de la mairie, des citoyens, l'association Mana j'Ëm et les Amis du vieux Saint-Paul. Mais pour avancer, il faut trouver des financements.

LAL : L'utilisation d'un outil de financement alternatif comme une plateforme de crowdfunding est pour le moins originale. N'est-ce pas faire porter au privé une initiative publique ?

S. P. : C'est vrai qu'avec la crise sanitaire, l'augmentation des prix de l'énergie, l'inflation, les collectivités connaissent une passe difficile. C'est aussi vrai pour certaines entreprises et de nombreux particuliers qui sont confrontés à des situations tendues. Notre choix de faire appel au financement participatif est surtout une volonté de donner aux Saint-Paulois, et aux autres, l'opportunité de s'engager personnellement dans un projet d'envergure qui apporte un supplément d'âme. Nous n'imaginons pas réserver ce projet à la collectivité. Et dans cet esprit, les Saint-Paulois sont également invités à participer très concrètement à des chantiers. Tous ceux qui veulent prêter main forte seront les bienvenus.



SYLVIE
PÉDUCASSE
Première adjointe
au maire de
Saint-Paul-lès-Dax

« Les **Saint-Paulois** sont également invités à **participer très concrètement à des chantiers** »

LAL : Quels arguments développeriez-vous pour stimuler la collecte de fonds ?

S. P. : C'est un site d'exception. Je crois que beaucoup ont à cœur de le voir revivre. Il y a une vraie fierté à participer à cette renaissance. C'est un projet sympathique, écologique,

économique, solidaire. Pour certains, cela peut être un moyen de défiscaliser. Et, les contributeurs via la plateforme www.kisskissbankbank.com, reçoivent des contreparties intéressantes, voire amusantes.

LAL : À quoi servira la collecte ?

S. P. : Les 7 000 m² de jardin maraîcher originel et la parcelle de forêt qui abritera un parking de 48 places ont été défrichés, en préservant les arbres d'intérêt. La collecte permettra, dans un premier temps, de préparer la terre et de clôturer. L'objectif est de 8 000 euros. Un deuxième palier, également de 8 000 euros, permettra d'acheter tout ce qu'il faut pour jardiner, composter, récupérer l'eau de pluie, ranger les outils et procéder aux premières plantations de végétaux, légumes, arbres et arbustes fruitiers. Enfin, un troisième palier de 9 000 euros permettra de planter en grand et d'équiper l'espace de mobilier d'accueil (tables, bancs, pergola...) afin de permettre au plus grand nombre de profiter du site.

ABESSE, UN SITE EXCEPTIONNEL

En périphérie de Saint-Paul-lès-Dax, au nord-ouest de la rocade, le site d'Abesse fut exploité dès le XVII^e siècle par des forgerons producteurs de fer venus du Pays basque. Le domaine connaît l'apogée de son activité sidérurgique au XIX^e siècle alors que Bertrand Geoffroy, maître des forges, en est le copropriétaire. La forge ferme définitivement en 1901. On y trouve des vestiges de bas fourneaux et de hauts fourneaux qui produisaient de la fonte (bancs, marmites, croix qui ornent les sépultures dans le vieux cimetière de Saint-Paul-lès-Dax...). La famille Boulard en fait l'acquisition et y reste jusqu'en 1984 où elle vend à la société LSA porteuse d'un projet de golf qui ne verra pas le jour. L'ensemble du domaine est acquis par le syndicat mixte réunissant le département des Landes et la commune de Saint-Paul-lès-Dax, et en 2022, la ville devient propriétaire de 130 hectares de ce site exceptionnel, en termes patrimonial, mais aussi en matière de flore et de faune, avec des plantes endémiques et des espèces rares et menacées.

LES DÉFIS DU CATIE

Le centre aquitain des technologies de l'information et électroniques (Catie) s'attèle depuis bientôt 10 ans à faire le lien entre le monde de la recherche et le monde économique. Singulier par sa taille et ses sujets de prédilection, il a plusieurs défis à relever, qui incomberont à son nouveau directeur général qui sera prochainement désigné.

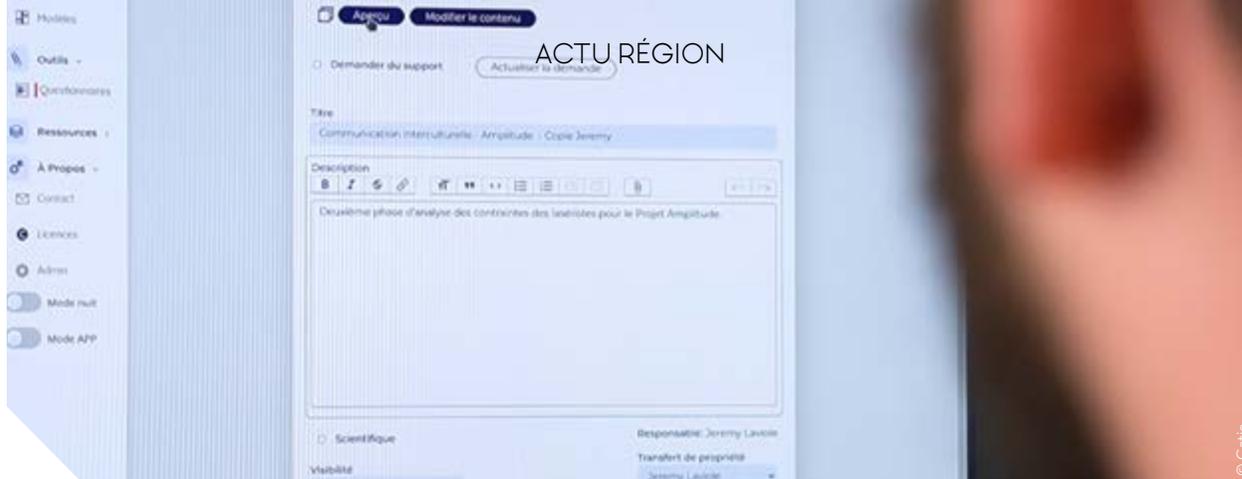
Par Jennifer WUNSCH

Il est unique en France. Le Centre aquitain des technologies de l'information et électroniques (Catie), créé en 2014 en Gironde, est un centre de transfert de technologies et de recherche appliquée à destination des PME et ETI régionales. « Nous faisons le lien entre le monde de la recherche et le monde économique », résume Bertrand Castagnet, fondateur et directeur général du Catie. « Nous sommes un outil de veille technologique et de R&D mutualisé. Un acteur de la recherche au service de ceux qui n'en ont pas. » À l'instar des autres centres technologiques français, le Catie, qui emploie 55 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 1,4 million d'euros en 2022, est une structure privée associative financée en majorité par des fonds publics, et dont le conseil d'administration est présidé par Nicolas Boulay, coprésident de WorldCast Group, basé à Mérignac.

BERTRAND CASTAGNET

Directeur général et fondateur du Catie, a d'abord travaillé dans la R&D pour le secteur industriel





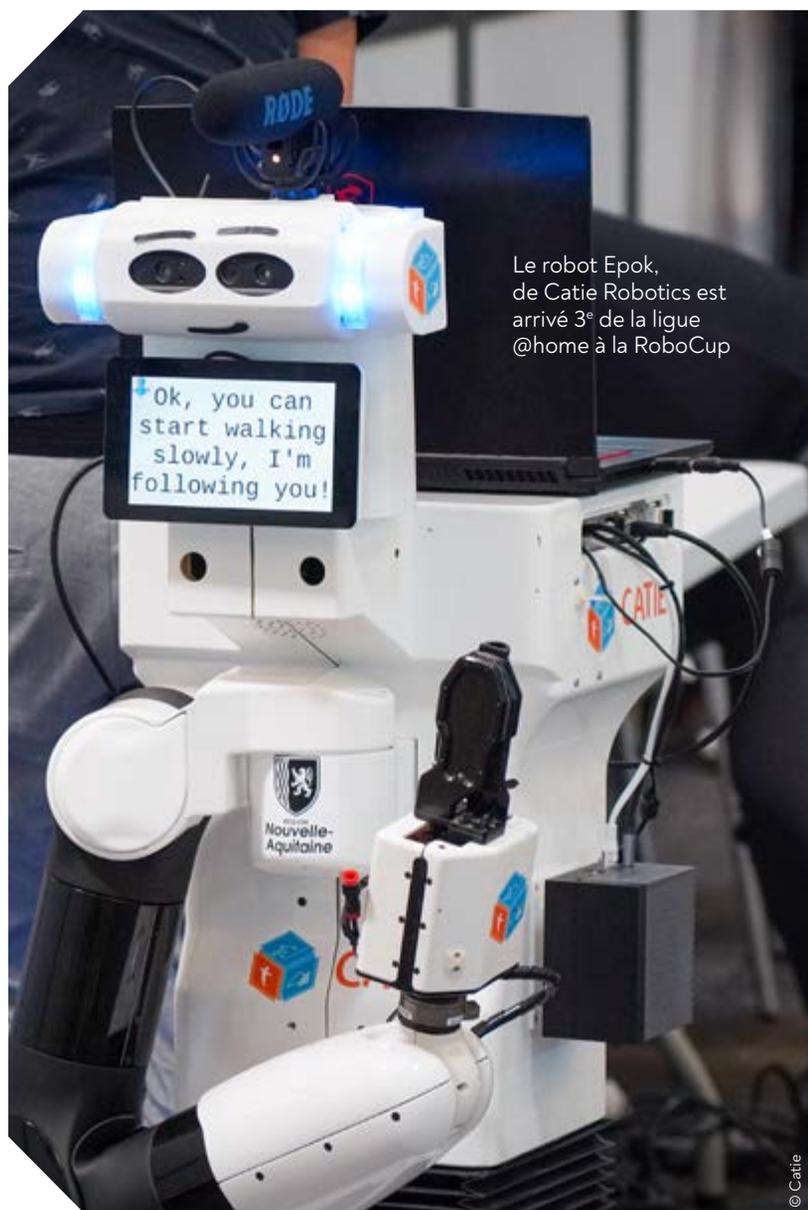
La plateforme Peac2h permet une évaluation cognitive et comportementale

CENTRES TECHNOLOGIQUES : L'EXCEPTION NÉO-AQUITAINE

Labellisé Centre de ressources technologiques (CRT) par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis 2022, le Catie fait partie de la centaine de structures françaises dédiées à la diffusion des nouvelles technologies aux PME. En Nouvelle-Aquitaine, elles ont été créées sous l'impulsion du président du conseil régional, Alain Rousset. « Les centres technologiques néo-aquitains sont les plus importants en France, en nombre et en taille. Il y a Alpha-Nov, qui emploie une centaine de personnes, mais aussi Nobatek, Cistème à Limoges, Canöö... », précise Bertrand Castagnet, directeur général du Catie.

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

La particularité de cette organisation labellisée Centre de ressources technologiques (CRT) : « Nous sommes les seuls en France à travailler sur le thème de la transformation numérique et à avoir trois grandes spécialités », précise Bertrand Castagnet. Le pôle facteur humain et cognition s'assure que les innovations, produits ou services développés par les entreprises sont bien centrés sur l'utilisateur. Le pôle data sciences travaille sur le big data et l'intelligence artificielle (IA). Et le pôle systèmes cyberphysiques se concentre sur les systèmes et logiciels embarqués, l'internet des objets ou encore la robotique. « Il existe bien sûr des ponts : Catie Robotics réunit nos trois sujets. Notre spécialité d'IA embarquée fait appel aux data sciences et aux systèmes cyberphysiques. Nous travaillons aussi



Le robot Epok, de Catie Robotics est arrivé 3^e de la ligue @home à la RoboCup

sur un projet européen d'avion du futur (HAIKU) dans lequel le copilote est une IA, à l'intersection du facteur humain et de l'IA... », détaille le directeur général.

GRATUIT ET OPEN-SOURCE

Pour faciliter le transfert des innovations, le Catie a créé, dans chacune de ses spécialités, des plateformes gratuites et open-source. Ainsi, Peac2h démocratise



LE CATIE EN CHIFFRES

Date de création : 2014

CA 2022 : 1,4 million d'euros

Financements : 50 % fonds publics de la région

Nouvelle-Aquitaine ;

10 % de fonds publics compétitifs principalement européens ;

40 % de fonds privés

Salariés : 55

l'accès au facteur humain grâce à l'évaluation cognitive et comportementale. « Nous accompagnons les entreprises pour qu'elles ne fassent que des développements utiles pour l'humain. L'idée étant de valoriser l'usage plutôt que la technologie, et de replacer le

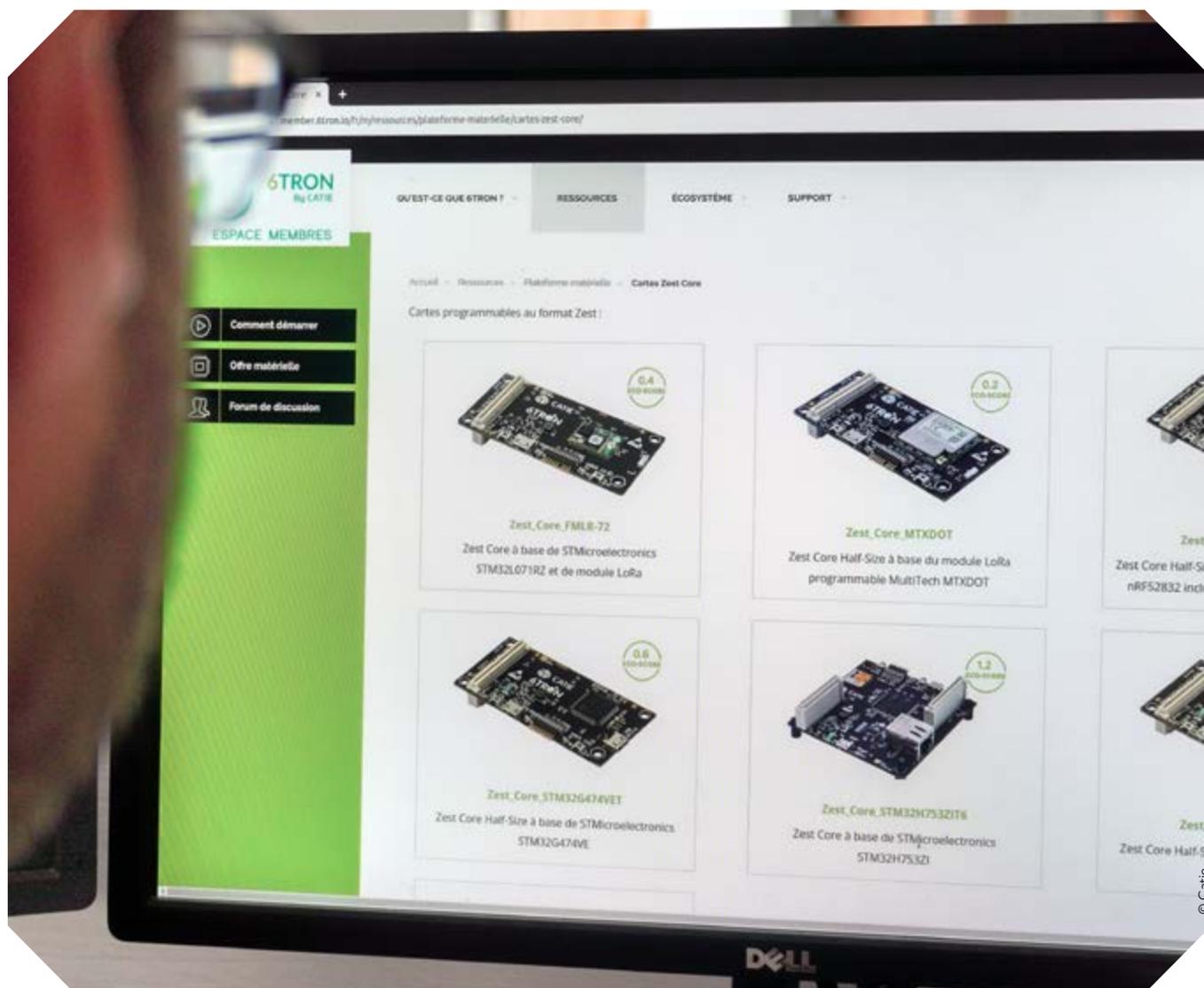
numérique seulement là où il y en a besoin », affirme Florian Larrue, responsable de l'unité Systèmes centrés sur l'humain. Peac2h a par exemple été utilisée dans la conception du gymnase connecté du campus universitaire ou d'alertes en lien avec la sécurité routière. « Nous testons lesquelles sont les plus efficaces entre le son, la vue, la vibration, le toucher... Nous objectivons, avec des données scientifiques, la façon dont l'humain interprète les données physiques », décrit-il.

CRÉATION DE POC

La plateforme Vanila, quant à elle, a été conçue pour sensibiliser les entreprises au potentiel de l'intelligence artificielle. La plateforme 6tron, enfin, facilite la fabrication d'objets IoT. « Nous proposons un panel de plus de 50 cartes électroniques combinables. Cela permet aux entreprises de créer facilement un POC (Proof of concept) qui peut ensuite aller vers l'industrialisation », décrit Sébastien Loty, responsable du pôle systèmes cyberphysiques. La start-up parisienne Wisear, dont les écouteurs sont pilotés par des mouvements de la

Le Catie est le seul centre technologique français sur le thème de la transformation numérique et avec trois spécialités





La plateforme 6tron permet à une entreprise de créer facilement un POC d'objet IoT et ainsi de sécuriser son investissement

mâchoire, et la start-up bordelaise de bijoux connectés MyEli (récemment placée en liquidation judiciaire), y ont notamment créé leur POC avant de remporter des prix d'innovation. « Et même si on ne gagne pas d'argent avec ces plateformes, cela nous permet de répondre à notre mission de participer à la réussite des entreprises », note Sébastien Loty.

VIRAGE RESPONSABLE

S'il a connu une croissance continue depuis 2014, le Catie doit encore « grossir et diversifier ses projets de recherche vers les sujets porteurs du point de vue économique à trois ou cinq ans, tels que la microélectronique ou le quantique », estime Bertrand Castagnet. Le centre pourrait néanmoins être freiné par des difficultés de recrutement. « L'attractivité de nos métiers est un vrai sujet », s'inquiète Sébastien Loty, qui fait aussi « du transfert de compétences » en formant de jeunes diplômés en entreprise.

Le Catie devra également poursuivre le « grand virage vers un numérique responsable »

Le Catie devra également poursuivre le « grand virage vers un numérique responsable » engagé par Bertrand Castagnet, son directeur adjoint Nicolas Philippe et leurs équipes. « Il y a un an, nous avons repris la plupart de nos travaux dans ce sens autour de l'IA embarquée, l'IA frugale, l'écoconception, la low tech, l'autonomie énergétique, etc. », énumère Bertrand Castagnet. Il laissera l'ensemble de ces missions à un nouveau directeur général, qui devrait être désigné dans les semaines à venir par le bureau de l'association, composé de représentants institutionnels, de l'enseignement supérieur et de la recherche et des entreprises de la région, avec l'aval du comité consultatif du Catie, où siègent ses directeurs.

LOGEMENT

41 COMMUNES LANDAISES EN « ZONE TENDUE »

La nouvelle liste des villes dites en « zone tendue », étendue aux communes qui connaissent un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements, sans appartenir nécessairement à des zones d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants, a été publiée au Journal officiel du 26 août. Ces communes disposent désormais de leviers fiscaux supplémentaires avec l'application automatique de la taxe sur les logements vacants depuis plus d'un an (17 % de la valeur locative la première année et 34 % les années suivantes), et la possibilité de majorer de 5 à 60 % la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et autres locaux non affectés à l'habitation principale. Sont concernées dans les Landes : Argelouse, Aureilhan, Azur, Belhade, Bias, Biscarrosse, Capbreton, Commensacq, Dax, Gastes, Labenne, Léon, Lévignacq, Linxe, Lit-et-Mixe, Luë, Mano, Messanges, Mézos, Mimizan, Moliets-et-Maâ, Moustey, Ondres, Orx, Parentis-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Saint-Julien-en-Born, Saint-Michel-Escalus, Saint-Paul-lès-Dax, Sanguinet, Saubion, Saugnac-et-Muret, Seignosse, Solférino, Soorts-Hossegor, Soustons, Tosse, Uza, Vielle-Saint-Girons, Vieux-Boucau-les-Bains et Ychoux. La délibération du conseil municipal instituant la majoration de la THRS devra néanmoins avoir été adoptée avant le 1^{er} octobre 2023 pour une application au titre de l'année 2024.





THERMALISME PARTENARIAT ENTRE THERMES ADOUR ET SENIORIALES À DAX

Filiale du groupe Pierre & Vacances Center Parcs, la société toulousaine Senioriales développe depuis 2001 un concept d'habitat pour les retraités autonomes. Le 16 janvier dernier, elle a ainsi ouvert une résidence services seniors de 86 appartements à Dax. Si les Senioriales accueillent d'ordinaire leurs locataires en résidence principale, la structure dacquoise est la première à proposer des courts séjours couplés avec une cure thermique. En partenariat avec Thermes Adour, elle a en effet développé une offre Semaine thermique « détente » ou « forme ». Dix appartements équipés et ouverts sur l'extérieur sont dédiés à cette proposition commerciale qui, outre l'hébergement, comprend 24 soins thermaux et la demi-pension. Afin de découvrir l'offre Senioriales, une journée portes ouvertes est organisée le 14 septembre prochain.



INCENDIES 5,2 MILLIONS D'EUROS POUR LES LANDES

Les Landes obtiennent une subvention supplémentaire de 5,2 millions d'euros de l'État pour lutter contre les feux de forêt, indique la préfecture, relayant une annonce du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérald Darmanin. De quoi permettre au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) d'investir dans 32 véhicules supplémentaires de lutte contre les feux de forêt.

Nouveau tracé proposé
par RTE sur la côte sud des Landes



INTERCONNEXION ÉLECTRIQUE FRANCE-ESPAGNE LE TRACÉ CONTESTÉ

Si le principe de l'interconnexion électrique « Golfe de Gascogne » entre Bordeaux et Bilbao, lancée en 2017 par Réseau de transport d'électricité (RTE) et son homologue espagnol Red Eléctrica de España (REE) pour développer l'échange d'électricité entre les deux pays, ne fait guère débat, le tracé de cette liaison suscite sur la côte sud des

Landes une vive opposition, portée par le collectif d'habitants Stop THT 40. Alors que la ligne, dotée d'une puissance de 2 000 mégawatts et d'une tension de 400 000 volts, devait être à l'origine essentiellement sous-marine, des études géologiques ont en effet conclu, en 2019, à l'impossibilité de franchir le Gouf de Capbreton, vaste canyon au large du port, et conduit l'opérateur à étudier un contournement terrestre de Seignosse à Capbreton, en passant par Soorts-Hossegor. Une première version en milieu urbain ayant été rejetée par les maires des trois villes concernées, RTE a proposé un nouveau tracé, étendu à Angresse et Bénesse-Maremne et plus éloigné des habitations, validé par le ministère de la Transition écologique en septembre 2021 et soumis à enquête publique qui a entériné le projet en l'état en juin dernier. Alors que les autorisations administratives doivent être prochainement signées par l'État, pour un démarrage des travaux en octobre prochain, la commune de Capbreton, la plus concernée par ce contournement, a pour sa part annoncé, le 30 août dernier, dans un communiqué, sa décision de saisir la justice pour continuer à défendre une nouvelle modification du tracé. Un recours qui s'inscrit « dans le droit fil des réserves majeures émises par le conseil municipal, dès décembre 2022, en raison des fortes perturbations générées par les travaux sur la route départementale 28, le défrichement d'une bande forestière et la proximité de la liaison électrique avec un lotissement », précise le maire, Patrick Laclédère.

NOUVELLE-AQUITAINE CRÉATION DU CLUB DES ACTEURS DE LA TRANSMISSION

La région Nouvelle-Aquitaine lancera son Club des acteurs de la transmission, le 30 novembre prochain. Ce collectif composé de chefs d'entreprise, de structures, établissements, associations ou collectivités qui agissent en faveur de la transmission d'entreprise aura pour mission de « fédérer et initier des expérimentations », en partageant les bonnes pratiques, les actualités, les expériences ; en améliorant le travail des acteurs de terrain et les synergies et en assurant la promotion de la transmission/reprise d'entreprise.



© Shutterstock



© Maisadour

FILIÈRE GRAS MAÏSADOUR ET EURALIS RENONCENT À CRÉER UNE ENTREPRISE COMMUNE

Le rapprochement entre le groupe landais Maisadour (1,4 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2022) et son voisin béarnais Euralis (1,6 milliard d'euros de CA), annoncé officiellement en octobre 2021, n'aura finalement pas lieu. L'Autorité de la concurrence a pris acte, le 30 août dernier dans un communiqué, du retrait par les deux coopératives de leur projet de création d'une structure commune autour des activités de palmipèdes gras, de poisson fumé et de boutiques de vente au détail, portées par Delpéyrat, Comtesse du Barry et leurs filiales pour Maisadour et par Euralis Gastronomie et ses filiales. L'Autorité de la concurrence qui avait déclenché une phase d'examen approfondi de l'opération en décembre 2022, avait notamment relevé que l'entreprise commune - qui aurait représenté 50 % de la production de foie gras en France - présentait « des risques concurrentiels » dans la mesure où elle aurait détenu « de très importantes parts de marchés sur de nombreuses segmentations des marchés aval de la commercialisation de produits issus de canards gras » à destination de la grande distribution et de la restauration. Elle avait également alerté sur « sa part très importante dans la production et l'abattage de canards gras en France, dans un secteur très impacté par la grippe aviaire ».

GESTION DES RISQUES EN ENTREPRISE : **LES RH, EN PREMIÈRE LIGNE ?**

Les avocats l'observent quotidiennement dans leur fonction : les profondes transformations que connaissent les entreprises s'accompagnent de l'émergence de nouveaux risques, en particulier liés au facteur humain. Pratiques non conformes, risques psychosociaux, image sur les réseaux digitaux... la question du travail est au cœur de ces enjeux. Le responsable des ressources humaines est de plus en plus appelé à « hériter » de sujets qui débordent du cadre strict de la gestion sociale. Derrière cette inflation des missions, c'est aussi l'opportunité de repositionner la fonction sur un axe plus transversal et stratégique, au même titre que la conduite du changement.

Par Sébastien MILLET
Avocat associé – pôle gestion des risques
Ellipse Avocats Bordeaux

Rapport au travail, méthodes et procédés de travail, formation professionnelle, culture d'entreprise, relations de travail, management... autant de sources de vulnérabilités potentielles pour l'entreprise. Lorsqu'on touche à l'humain, on quitte le domaine de la science exacte. Mais la réponse juridique et judiciaire sera sévère si l'entreprise n'a pas été diligente et n'a pas veillé à documenter sa démarche ! Une approche par les risques s'avère nécessaire.

UNE ACCUMULATION DE RISQUES AUTOUR DU TRAVAIL AVEC L'HUMAIN EN FIL CONDUCTEUR

À côté du risque traditionnel d'accident du travail, qui présente un enjeu majeur pour les employeurs (personnes morales ou dirigeants) en matière de prévention et de responsabilité civile et pénale, on assiste au développement de nouveaux sujets et contentieux : par exemple en matière de gestion

des signalements (harcèlements, discriminations, etc.), de conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD), de vigilance anti-corruption, d'obligation des donneurs d'ordre, etc. Dans tous ces domaines, les bonnes ou mauvaises pratiques et le niveau d'engagement dans le travail constituent des facteurs potentiels de responsabilité sur lesquels un travail doit être mené, incluant toutes les dimensions (organisationnelle, technique, juridique, humaine...).

Depuis la fin de la crise sanitaire, on constate une nette montée en puissance de signalements internes de manquements, qui génèrent de nouvelles pratiques en matière de conduite d'enquête interne et d'enjeux concernant la protection des lanceurs d'alerte (Loi Sapin 2). Bien souvent, les services ressources humaines (RH) se trouvent placés en première ligne pour garantir la bonne conduite de ces opérations et la protection des intérêts de l'entreprise.

SÉBASTIEN
MILLET

○○○



© Shutterstock

Un autre champ de risque majeur en lien avec la question du travail porte sur la prévention des risques psychosociaux et des atteintes en santé mentale au travail. Elle constitue un domaine d'obligation aussi exigeant aujourd'hui que celui de la sécurité physique des travailleurs. Plus positivement, il s'agit aussi de travailler sur l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail. Parvenir à offrir un cadre de travail désirable et protecteur pour ses talents, malgré la tendance au recul de la valeur travail comme priorité de vie - ce qui se reflète dans les statistiques sur l'absentéisme... une équation impossible ?

Il s'agit aussi de travailler sur l'amélioration de la **qualité de vie et des conditions de travail**



© Shutterstock

UNE FONCTION RH PORTEUSE DE VALEURS ET RENFORCÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

Face à ces évolutions, chaque responsable RH aura bien sûr sa propre feuille de route en fonction de la structuration et de la gouvernance de l'entreprise. A minima, un rôle de coordination opérationnelle permettra toujours d'éviter à l'entreprise de fonctionner en silo, sur des problématiques transverses. Dans les

Pour ne pas se trouver démunie et agir de manière sécurisée, **l'appui d'un conseil juridique externe peut s'avérer précieux** pour structurer les process et accompagner leur mise en œuvre opérationnelle



© Shutterstock

grées dans la gouvernance des entreprises auprès des codir et autres comex, les RH peuvent promouvoir les enjeux sociaux et humains dans les prises de décisions, face aux évolutions sociétales, aux mutations économiques et technologiques et surtout, au défi majeur de la transition environnementale.

Sur ce terrain, la question du travail apparaît à nouveau centrale. La question environnementale est au cœur du projet d'entreprise, pour le bien commun, mais également dans son propre intérêt : à défaut d'anticiper les impacts, elle verra sinon les contraintes s'accroître inexorablement.

grandes entreprises, des services supports existent. Mais du côté des PME ou ETI, il n'existe souvent pas de poste dédié. Conséquence : les responsables RH se retrouvent en première ligne et doivent monter en compétences sur des sujets qui ne font pas partie de leur cœur de métier. Pour ne pas se trouver démunie et agir de manière sécurisée, l'appui d'un conseil juridique externe peut s'avérer précieux pour structurer les process et accompagner leur mise en œuvre opérationnelle.

Paradoxalement, la crise sanitaire a remis l'humain au cœur de l'entreprise pour assurer la continuation d'activité. Par ce biais, elle a permis à la fonction ressources humaines de ne plus être perçue comme un simple support de gestion administrative. Aujourd'hui mieux inté-

Cet enjeu stratégique impacte toutes les organisations. Parmi les leviers, de nouvelles approches du dialogue social dans les entreprises, une réflexion sur la formation et la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, une politique sur les avantages sociaux « climatiques », etc.

L'accompagnement au changement est au cœur de la fonction RH. Mais ces champs nouveaux imposent aussi aux professionnels concernés de s'approprier ces évolutions, notamment sous l'angle des obligations juridiques, ainsi qu'une réflexion sur leurs objectifs, leurs moyens, leur plan d'action et leur trajectoire en termes d'agenda social. En bref, une fonction qui n'a jamais été autant porteuse de valeurs et de perspectives.

E-mail : contact@annonces-landaises.com - Plateforme : annoncelegalepro.annonces-landaises.com

Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) :

Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté

- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département des Landes ;

- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département des Landes ;

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes ;

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE SUR LA COMMUNE DE MIMIZAN
POUVOIR ADJUDICATEUR :

COMMUNE DE MIMIZAN

2, Avenue de la gare 40200 MIMIZAN
Siret : 214 001 844 00015
Tél. : 05 58 09 44 44
achats@cc-mimizan.fr
www.ville.mimizan.fr
<https://marchespublics.landesspublic.org>

OBJET DU MARCHÉ :

Nature du marché : Travaux

Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Construction d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective sur la commune de Mimizan

Lieu d'exécution : Mimizan (40200)

DUREE DU MARCHÉ : 105 jours

PROCEDURE : Procédure adaptée en application de l'article R 2123-1-1^{er} du Code de la Commande Publique

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Nature et étendue des prestations :

Le projet comprend la fourniture, la pose et le raccordement d'un générateur solaire photovoltaïque installé sur les toitures de la mairie et du forum de la ville de Mimizan dans une optique d'autoconsommation collective de l'électricité produite. Ce projet est situé sur la commune de Mimizan, avenue de la gare.

Allotissement : Sans objet

Visite de site : non obligatoire

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans l'article 6.2 du règlement de consultation

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : **LUNDI 2 OCTOBRE 2023 à 12h00**

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 90 jours

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Le dossier de consultation est disponible en téléchargement sur le profil acheteur

<https://marchespublics.landesspublic.org>, sous la référence **23CME18**

Les questions devront être posées sur ce même profil acheteur.

Les modalités de dépôt des plis sont précisées dans le règlement de consultation.

VOIES DE RECOURS

Tribunal Administratif de Pau

Villa Noulibos

50 cours Lyautey

64010 Pau cedex

www.telerecours.fr

Fait à Mimizan, le 01/09/2023

L23AL04150



Communauté de Communes des Landes d'Armagnac Prescription de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'ESCALANS

Par arrêté du 17 Août 2023, le Président de la communauté de communes des Landes d'Armagnac a prescrit la modification n°1 du PLU d'Escalans, pour permettre la majoration de droit à construire, en créant un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées, sur le site du château de Buros.

Conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme, cet arrêté est affiché pendant un mois au siège de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et dans la mairie d'Escalans.

L23AL04149



PRÉFECTURE DES LANDES

AVIS DE MISE EN LIGNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Projet non soumis à enquête publique

Pétitionnaire :

Société FINSA FRANCE dont le siège social est situé 151 Route de Hores - 40110 MORCENX-la-NOUVELLE.

Objet de la demande :

Demande de modifications visant à exploiter de nouvelles activités de valorisation de bois et de déchets de bois provenant des sites industriels régionaux.

Date de la participation :

du 11 au 25 septembre 2023 inclus (17 h 00)

Le dossier comprend :

- une description du projet
- des annexes et plans

Lieu de la consultation :

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :

- sur le site des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante :

<https://www.landess.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public>

Observations du public :

Le public peut adresser ses observations et propositions par courriel à :

pref-amenagement@landess.gouv.fr jusqu'au 25 septembre 2023 (17 h 00).

La préfète est l'autorité compétente pour prendre la décision à l'issue de la participation du public par voie électronique.

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, une synthèse des observations sera mise à la disposition du public sur le site de la préfecture, ainsi que le rapport motivant la décision.

Cet avis est publié par voie d'affichage à la mairie de MORCENX-la-NOUVELLE et sur le lieu du projet.

A Mont-de-Marsan, le 4 septembre 2023

Pour la préfète et par délégation,

la secrétaire générale

Signé : Stéphanie MONTEUIL

L23AL04160

NOTRE SERVICE ANNONCE LÉGALE VOUS RÉPOND AU :

05 58 45 03 03

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Enquête publique unique préalable à une demande de défrichement et de permis de construire pour un projet d'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune d'ONESSE-LAHARIE.

Demandeur : ARKOLIA INVEST 94

Représentée par Monsieur Jean-Sébastien BESSIÈRE 16, rue des vergers - Zone d'activité du Bosc 34 130 MUDAISON

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie d'Onesse-Laharie, siège de l'enquête publique unique, durant 32 jours consécutifs, du **lundi 25 septembre 2023 à 08h30 au jeudi 26 octobre 2023 à 17h00**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement et l'arrêté accordant permis de construire.

Monsieur Daniel DECOURBE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Alain JOUHANDEAUX en qualité de suppléant, par décision n° E23000067/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 25 août 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment les demandes de défrichement et de permis de construire, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- sur support papier : à la mairie d'Onesse-Laharie, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00 ;

- sur un poste informatique : à la mairie d'Onesse-Laharie, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du **lundi 25 septembre 2023 à 08h30 au jeudi 26 octobre 2023 à 17h00**, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie d'Onesse-Laharie, siège de l'enquête publique unique ;

- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie d'Onesse-Laharie, siège de l'enquête publique unique - 232, place des platanes - 40 110 ONESSE-LAHARIE ;

- transmises par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr avant le **jeudi 26 octobre 2023 à 17h00**. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP Déf + PC CPV ONESSE-LAHARIE) ».

Monsieur Daniel DECOURBE recevra le public à la mairie d'Onesse-Laharie aux dates et heures suivantes :

- lundi 25 septembre 2023 : de 08h30 à 11h30

- lundi 2 octobre 2023 : de 14h00 à 17h00

- mercredi 11 octobre 2023 : de 08h30 à 11h30

- vendredi 20 octobre 2023 : de 14h00 à 17h00

- jeudi 26 octobre 2023 : de 14h00 à 17h00

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, la SAS ARKOLIA INVEST 94, représentée par Monsieur Jean-Sébastien BESSIÈRE - Zone d'activités du Bosc - 16, rue des vergers - 34 130 MUDAISON - 06 75 27 40 12 - hjoachim@arkolia-energies.com.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie d'Onesse-Laharie, siège de l'enquête publique unique, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes - service nature et forêt (SNF) (05 58 51 30 60) - service aménagement risques (SAR) (05 58 51 32 94) - et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L23AL04162

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à un permis de construire pour un projet d'édification d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'environ 5,6 hectares sur la commune de Saint-Sever

Demandeur : SAS Centrale PV France, EDF Renouvelables France 100 Esplanade du Général de Gaulle, Cœur Défense Tour B 92932 Paris La Défense Cédex

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Saint-Sever, siège de l'enquête publique, durant 33 jours consécutifs, du **lundi 25 septembre 2023 à 09 h au vendredi 27 octobre 2023 à 12 h**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre la décision de permis de construire.

Madame Christine BARROSO a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur pour la présente enquête, par décision n° E22000057/64 de la Présidente du Tribunal Administratif de Pau du 28 juillet 2022. Par cette même décision, Monsieur Gérard VOISIN a été désigné Commissaire Enquêteur suppléant.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et les avis des services consultés :

- Sur support papier : à la mairie de Saint-Sever, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, et le samedi de 9 h à 12 h.

- Sur un poste informatique : à la mairie de Saint-Sever, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du **lundi 25 septembre 2023 à 09 h au vendredi 27 octobre 2023 à 12 h**, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Sever, siège de l'enquête publique.

- Envoyées par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Sever, siège de l'enquête publique - rue de l'Hôtel de Ville - BP 90 027 - 40 501 Saint-Sever Cedex.

- Transmises par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr avant le **vendredi 27 octobre 2023 à 12 h**. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Madame la commissaire enquêteur (EP PC CPV Saint-Sever) ».

Madame Christine BARROSO recevra le public à la mairie de Saint-Sever aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 25 septembre 2023 de 09 h à 12 h - Samedi 7 octobre 2023 de 09 h à 12 h - Mercredi 18 octobre 2023 de 14 h 30 à 17 h 30 - Vendredi 27 octobre 2023 de 09 h à 12 h.**

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, SAS Centrale PV France, représentée par Maxime ZEIDENBERG 208 avenue Emile Counord, EDF Renouvelables France, Agence de Bordeaux 33000 Bordeaux - 06 06 15 69 15 - maxime.zeidenberg@edf-re.fr

Copie du rapport et des conclusions de la Commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de Saint-Sever, siège de l'enquête publique, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes - service aménagement risques (SAR) (05 58 51 32 94) et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L23AL03989

LES ANNONCES LANDAISES

ABONNEMENT

PAPIER + WEB

6 MOIS = 30 € TTC

1 AN = 50 € TTC

2 ANS = 79 € TTC

WEB

6 MOIS = 18 € TTC

1 AN = 29 € TTC

2 ANS = 44 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS

SOIT 52 NUMÉROS

SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter
et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : LILIANE DORRER

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03



AVIS D'ATTRIBUTION

Communauté de communes Terres de Chalosse
55 place Foch
40380 Montfort en Chalosse
Téléphone : 05 58 98 45 88 - contact@terresdechalosse.fr

Objet du marché : travaux de voirie

Procédure adaptée soumise aux dispositions du Code de la commande publique

Date d'envoi de l'avis à la publication : le 11 mai 2023

Date de réception des offres : le 12 juin 2023

Désignation des lots :

Lot 1 : réfection de voirie

Notifié le 7 juillet 2023

Attributaire : BAUTIAA TP à Pomarez (40 360) pour un montant tranche ferme de 186 756,35€ HT

Lot 2 : réfection de fossés

Notifié le 7 juillet 2023

Attributaire : LALOUBERE à Hauriet (40 250) pour un montant tranche ferme de 8 862,40€ HT

Mr Didier GAUGEACQ, Président de la Communauté de communes Terres de Chalosse

L23AL04206



AVIS DE MARCHÉ

Département(s) de publication: 40

I. Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur: COMMUNE DE BAUDIGNAN

Type de numéro national d'identification: SIRET 21400030900010

Numéro national d'identification: 40030

Ville: BAUDIGNAN

Code Postal: 40310

Groupement d'acheteurs: Non.

II. Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation:

Lien vers le profil d'acheteur: <https://marchespublics.landespublic.org>

Identifiant interne de la consultation: 2023 BAUDIGNAN

Nom du contact: Gérard DUZAN

Adresse mail du contact: mairiebaudignan@orange.fr

Numéro téléphone du contact: +33 558936064

III. Procédure

Type de procédure: Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation:

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve:

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve:

1. assurance décennale et responsabilité civile

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve:

1. CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE

Technique d'achat: Sans objet

Date et heure limites de réception des plis: 04/10/2023 Heure locale: 18h00

Présentation des offres par catalogue électronique: Interdite.

Réduction du nombre de candidats: Non.

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale): Oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes: Non.

Critères d'attribution (obligatoire si SAD): Les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

IV. Identification du marché

Intitulé du marché: construction du local chasse

CPV Objet principal :

- 45223220 - Travaux de gros œuvre

Type de marché: Travaux.

Description succincte du marché: **RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU LOCAL CHASSE DE LA COMMUNE DE BAUDIGNAN**

Lieu principal d'exécution du marché: 2 route de Bourrachat, 40310 BAUDIGNAN

La consultation comporte des tranches: Non.

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché: Non.

V. Lots

Marché alloti: Oui.

Lieu d'exécution des lots: 2 route de Bourrachat, 40310 BAUDIGNAN

GROS OEUVRE

CPV du lot: **CPV Objet principal :**

- 45223220 - Travaux de gros œuvre

CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE BARDAGE

CPV du lot: **CPV Objet principal :**

- 45261000 - Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes

MENUISERIES

CPV du lot: **CPV Objet principal :**

- 45421150 - Travaux d'installation de menuiseries non métalliques

PLATRE ISOLATION

CPV du lot: **CPV Objet principal :**

- 45324000 - Travaux de pose de plaques de plâtre

ELEC CLIMATISATION VMC LUMINAIRE

CPV du lot: **CPV Objet principal :**

- 45311000 - Travaux de câblage et d'installations électriques

PLOMBERIE SANITAIRE

CPV du lot: **CPV Objet principal :**

- 45330000 - Travaux de plomberie

Lieu d'exécution du lot: chemin départemental n°59, 40310 BAUDIGNAN

CARRELAGE FAIENCE

CPV du lot: **CPV Objet principal :**

- 45431000 - Carrelages

PEINTURE

CPV du lot: **CPV Objet principal :**

- 44810000 - Peintures

CHAMBRE FROIDE

CPV du lot: **CPV Objet principal :**

- 42513290 - Matériel industriel de réfrigération

VI. Informations complémentaires

Visite obligatoire: Oui.

Autres informations complémentaires:

Durée: voir documents du marché

Les offres peuvent uniquement être remises électroniquement.

L23AL04126

CONSTITUTIONS



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : COURBIS ENERGIE
FORME : Société par actions simplifiée
SIEGE SOCIAL : 470, Route du Yoye 40 400 CARCARES-SAINTE-CROIX

OBJET :
l'activité de production et de vente d'énergie photovoltaïque ou toutes autres énergies renouvelables, notamment la pose et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments construits ou à construire par elle-même ou par des tiers ;

la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds

de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou à l'autre des activités spécifiées ;

la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance

DUREE : 99 ans
CAPITAL : 3 000 €
PRESIDENT : Monsieur Nicolas COURBIS demeurant à 470, Route du Yoye 40 400 CARCARES-SAINTE-CROIX

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

AGREMENT : toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.

IMMATRICULATION : RCS DE DAX
Pour avis,

L23AL03245



AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SOLARPEY
FORME : Société par actions simplifiée
SIEGE SOCIAL : 42 Chemin de Tort de Soullens 40700 CAS-
TAIGNOS-SOUSLENS
OBJET :

La pose et l'exploitation de panneaux photovoltaïques, la production et la vente d'électricité sur des bâtiments construits ou à construire ;

la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou à l'autre des activités spécifiées ;

la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance

DUREE : 99 ans
CAPITAL : 2 000 €
PRESIDENT : Madame Charlotte, Célia PEYRAUBE demeurant à 42, Chemin de Tort de Soullens 40700 CAS-
TAIGNOS-SOUSLENS

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

AGREMENT : les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés prise à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote sachant que les actions du cédant ne sont pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

IMMATRICULATION : RCS DE DAX
 Pour avis,

L23AL03609

In Extenso

SUD ATLANTIQUE

ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
 40990 Saint-Vincent-de-Paul

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Tartas du 30 août 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **ROLLIN
 CHARPENTE**

Siège social : 958 Route de Pelin, 40400 TARTAS

Objet social : - Charpente, couverture, zinguerie, ossature bois

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des Sociétés

Capital social : 3 500 euros

Gérance : Monsieur Thomas ROLLIN, demeurant 958 Route de Pelin 40400 TARTAS, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des Sociétés de DAX.

L23AL04113

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **ClimNet Sanitaire & Plomberie**

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle

SIEGE SOCIAL : 2, rue de la Cournave 40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE

OBJET : Tous travaux de nettoyage, entretien, maintenance et désinfection des climatisations et pompes à chaleur

Tous travaux d'installations et d'entretien d'équipements thermiques et de climatisation, d'adoucisseur, de tous chauffe-eau, installation de tous équipements en rapport avec les énergies renouvelables, la pose d'équipements et matériels sanitaires et de plomberie, le dépannage

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 6 000 €

PRESIDENT : Monsieur Eric DUWATTEZ demeurant 2, rue de la Cournave-40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : l'associé unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à la collectivité des associés

AGREMENT : Les actions de la société ne peuvent être cédées à quelque titre que ce soit, à tout personne non associée, qu'après agrément de la collectivité des associés.

IMMATRICULATION : RCS DE DAX
 Pour avis,

L23AL04136

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Philippe DUCASSE, notaire à SOUSTONS, le 31/08/2023, il a été constitué la Société civile immobilière dénommée **JPS**

Siège social : SAINT MARTIN DE SEIGNANX (40390) 127 Allée du Lanot

Capital : 1.001,00 €

Durée : 99 années

Objet : acquisition, gestion, exploitation par location ou autrement, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autre.

Gérants : Madame Sandrine POURTAU demeurant à SAINT MARTIN DE SEIGNANX (40390) 127 Allée du Lanot.

RCS : DAX

Pour Insertion

Me DUCASSE

L23AL04145



DUPOUY ET ASSOCIES
 Hossegor - Tarnos (40)
 Biarritz - Bayonne - Pau (64)
 Juillan - Ossun (65)



Aux termes d'un acte authentique reçu le 31/08/2023 par Maître Rémi DUPOUY, Notaire à SOORTS HOSSEGOR (40150) - 197 avenue du Golf, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI LA CROIX BOUJUAU

Objet social : Lacquisition et la vente la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers

Siège social : 7 impasse des Tourterelles, 40440 ONDRES
Capital : 400 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DAX

Co-gérance : M. VEAU Jean, demeurant 7 impasse des Tourterelles, 40440 ONDRES et Mme NEGRE Claudine, demeurant 7 impasse des Tourterelles, 40440 ONDRES

Pour avis
 Le notaire

L23AL04192

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE qui sera immatriculée au R.C.S. de DAX, dénommée **DRINK**, au capital de 1 000 Euros, composé exclusivement d'apports en numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange de toutes valeurs mobilières et plus généralement de toutes participations, directes ou indirectes, dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ; la participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, à la création de sociétés nouvelles ; le financement par voie de prêt, d'avance ou par tous autres moyens, l'octroi de garanties, telles que cautionnement ou aval, au profit des sociétés contrôlées directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce par la Société ; l'exercice de tout mandat au sein des sociétés contrôlées directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce par la Société et généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à des activités similaires, connexes ou complémentaires, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation. Son siège est fixé Zone Artisanale II, 4 Rue des Résiniers - 40130 CAPBRETON, et le Président est Monsieur Cyril LAUDET demeurant 102 rue Maubec - 64100 BAYONNE.

L23AL04194



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/08/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société par actions simplifiée

DENOMINATION SOCIALE : **MAMITA IMMOBILIER**

SIEGE SOCIAL : 7, allée du Larbey - 40660 MOLIETS-ET-MAA

OBJET SOCIAL :

- l'acquisition de tous immeubles et biens ou droits immobiliers en pleine propriété ou démembrements, bâtis ou non bâtis, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la location et la mise en valeur, par l'édification ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers, dont elle pourrait devenir propriétaire, usufruitière ou nue-propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport, crédit-bail ou autrement,
- la construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation et plus généralement, la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire,
- l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts ou toutes autres opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en favoriser la réalisation,
- la propriété, l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières et de tous autres instruments financiers, cotés en bourse ou non cotés, français ou étrangers, y compris la prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales,
- la création, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, économiques, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire ;

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

CAPITAL SOCIAL : 30 000 euros

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout Associé a le droit de participer aux Décisions Collectives, quelle que soit leur nature et quel que soit le nombre de ses Actions, avec un nombre de voix égal au nombre des Actions qu'il possède.

Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour précédant la décision collective à zéro heure.

AGREMENT : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

DIRIGEANT : Le premier Président de la Société nommée sans limitation de durée est :

La société KAPILUX HOLDING, Société par Actions Simplifiée au capital de 913.384,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DAX sous le n°823 635 594, ayant son siège social 7, allée du Larbey à MOLIETS-ET-MAA (40660)

Immatriculation de la Société au RCS de DAX

Pour avis, la Présidence
 L23AL04198



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LANDESCAPE

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle

SIEGE SOCIAL : 708, avenue des Ré-mouleurs-40150 SOORTS-HOSSEGOR

OBJET : L'achat, la vente, de tous matériels, équipements, vêtements de sports et accessoires, notamment pour l'escalade, la randonnée le yoga en outlet, sans que cette liste ne soit exhaustive, la conception de vêtements et matériels

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 71 000 €

PRESIDENT : Monsieur Julien, Pierre, Marie LENGAINNE demeurant 26, Square du Fourneuf-40510 SEIGNOSSE

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : l'associé unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à la collectivité des associés

AGREMENT : Les actions de la société ne peuvent être cédées à quelque titre que ce soit, à tout personne non associée, qu'après agrément de la collectivité des associés.

IMMATRICULATION : RCS DE DAX
 L23AL04211

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : SAS

Nom de la société : **MON REVE D'EN-FANT**

Siège social : 240 Allée Marines 40400 TARTAS

Au capital de : cent euros en numéraire

Durée : 99 années

Objet : exploitation de fond de commerce de vente et au détail de fleurs naturelles, artificielles, plantes en pot, fleurs et plantés en gros, tout événement floral, artificielles, funéraires, artificielles de décoration, cours ou ateliers floraux, foire broderie, marchés, vente et services des animaux familiaux, nettoyage et fleurissement de sépultures, dépôt de pressing

Président du Conseil d'Administration : Thierry Esquerre demeurant au 240 Allée Marines 40400 Tartas

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DAX

Pour avis, le Gérant
 L23AL04214



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE

Maitre Claire NICOLAS-CHABANNES
Maitre Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

Par acte authentique du 4 septembre 2023 reçu par Me Paul-Mathieu CHABANNES officiant à SOORTS -HOSSEGOR (40) il a été constitué une SCCV dont les caractéristiques sont les suivantes :

-Dénomination : LE DOMAINE DE SARRAT

-Siège social : 7 impasse des Cantaloudes à MAGESCQ (40140)

-Capital social : 1.000 euros

-Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement.

-Gérants : Monsieur Cédric CHESSEL demeurant 7 avenue des Saules à TOSSE (40230) et Monsieur Cédric CACCIUOT-TOLO demeurant 7 impasse des Cantaloudes à MAGESCQ (40140)

-Cession de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

-Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DAX

Pour avis

Le notaire

L23AL04215

In Extenso

AQUITAINE

Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Dénomination : BOUCKAERT

Forme : SARL

Capital : 4 000 €

Siège social : 128 Grand rue (40190) VILLENEUVE DE MARSAN

Objet : L'activité de boucherie, charcuterie traditionnelle, traiteur, pâtisserie, et la vente de tous produits d'épicerie fine

Gérant : M. Laurent BOUCKAERT demeurant 119 impasse Louis Delage (40280) SAINT PIERRE DU MONT

Durée : 50 années

RCS : MONT DE MARSAN

L23AL04217

MODIFICATIONS



AVIS DE PUBLICITE

GERMAIN GENIE CLIMATIQUE
Société à responsabilité limitée au capital de 8100 €

Siège social : 2054, route de la Lande-40180 GARREY
802 525 105 RCS DAX

Suivant DUA du 22/08/2023, le capital a été augmenté de 66 900 euros, pour être porté à 75 000 euros, par incorporation de réserves.

L'article 8.1 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention
capital : 8100 euros
Nouvelle mention
capital : 75 000 euros
Mention sera faite au RCS de DAX
Pour avis,

L23AL03995



AVIS DE PUBLICITE

ADOUR REPARATIONS AUTOMOBILES

Société à responsabilité limitée à associé unique

au capital de 300 000 euros
Siège social : 197, chemin de l'Herté
40465 PONTONX SUR L'ADOUR
450 140 702 RCS DAX

AVIS DE PUBLICITE

L'associé unique a décidé, en date du 23/08/2023 la transformation de la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter de ce jour

Cette transformation entraîne la modification des mentions ci-après qui sont frappées de caducité :

Forme

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée à associé unique

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Administration

Ancienne mention :

Monsieur Louis, Michel DA SILVA, demeurant, 1758, route du Tuc-40380 SAINT JEAN DE LIER

Nouvelle mention :

PRESIDENT :

Monsieur Luis, Miguel PERIERA DA SILVA, demeurant 1760, route du Tuc-40380 SAINT JEAN DE LIER

Mention sera faite au RCS de DAX

Pour avis,

L23AL03997



ESTACADE IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée à associé unique

au capital de 75 150 euros
Siège social : Boulevard François Mitterrand 40130 CAPBRETON
504 774 621 RCS DAX

Aux termes d'une décision en date du 28 août 2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

L23AL04133



Selon décisions du 03/05/2023, l'assemblée générale de la SARL LOMYA, au capital 10 000 euros, dont le siège social est fixé à MIMIZAN (40200), 19 avenue Maurice Martin, immatriculée sous le numéro 789380953, RCS MONT DE MARSAN, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves à compter du 03/05/2023. Ancien capital : 10 000.00 €. Nouveau capital : 30 000.00 €. Articles 6 et 7 des statuts modifiés. RCS MONT DE MARSAN

L23AL04146



Selon décisions du 31/03/2023, l'assemblée générale de la SARL P.BERNET, société au capital de 100 000 euros, dont le siège social est fixé à POMAREZ (40360), 65 rue du Centre, immatriculée sous le numéro 433 258 910 RCS DAX, a pris acte de la démission de Madame Hélène BERNET de ses fonctions de cogérante à compter du 31/03/2023. RCS DAX

L23AL04147

R.C.D.M.

SARL au capital de 14 550 euros

Siège social : 251 Impasse

de Cantegrit Ouest

40110 MORCENX LA NOUVELLE
477 498 992 RCS MONT DE MARSAN

MODIF DENO ET OBJET SOCIAL

Le 02/08/2023, l'AGE a décidé de prendre pour nouvelle dénomination : « JACBOR » et de modifier l'objet social à «L'exploitation par tous moyens, d'un fonds de commerce d'alimentation générale et toutes activités complémentaires ou connexes».

Pour avis.

L23AL04159

COPLAND IMMO

SCI au capital de 5 900 €

Siège social : ZA du Boscq

40320 SAMADET

RCS de MONT-DE-MARSAN
n°911 574 481

L'AGE du 01/09/2023 a décidé à compter du 04/09/2023 d'augmenter le capital social de 40 000 € par apport en numéraire en le portant de 5 900 € à 45 900 €.

Article 7 des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis

La gérance COPLAND SA représentée par M Alexandre HEDRI

L23AL04161

SCI BATILOC

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 1071 chemin des Loussets
40700 HAGETMAU
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°519 883 559

L'AGE du 25/08/2023 a décidé le transfert du siège social au 18 lotissement les dunes de Haoulougey, 40170 BIAS à compter du 25/08/2023.

Pour avis

BARBARY Kevin

L23AL04170

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 31 août 2023 de la société C2D SARL au capital de 800 000 euros sise à DAX (40100) 20 cours Maréchal Foch RCS de DAX 493 035 414, il a été :

-Décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 108 euros pour le porter à 800 108 euros divisé en 634 parts de 1262 euros chacune de valeur nominale.

-constaté la réalisation définitive de la réduction de capital décidée le 11 juillet 2023 par voie de rachat puis d'annulation des 165 parts de la Société ainsi le capital social est réduit de 208 230 euros pour être porté et arrondi de 800 108 euros à 591 878 euros

-décidé de modifier la dénomination sociale qui devient CD, à compter du 31.08.2023

-pris acte de la démission de Mme Marie DOAT, de ses fonctions de gérant, à compter du 31.08.2023. En conséquence, Monsieur Philippe DELPLANQUE et Monsieur Xavier CHICOYE demeureront seuls gérants.

Les articles 4, 8 et 9 des statuts sont modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS : DAX

Pour avis

L23AL04227

LES ANNONCES LANDAISES SONT
HABILITÉES DANS LE DÉPARTEMENT 40

NOUS PUBLIONS ÉGALEMENT
VOS ANNONCES LÉGALES
SUR TOUTE LA FRANCE, SANS SURCÔÛT

POUR FACILITER VOS
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

PUBLIEZ VOTRE ANNONCE
SUR NOTRE SUPPORT NUMÉRIQUE :

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM



AR2J
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 124 Route des Acacias 40250 LAHOSSÉ
RCS DAX 753 906 411
Avis de dissolution anticipée
Par décisions de l'associé unique du 10/08/2023 a été
-décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.
-nommé liquidateur, Monsieur Jean Jacques ARRIBEAUTE, demeurant à 124 Route des Acacias 40250 LAHOSSÉ, lui conférant les pouvoirs les plus étendus suivant la loi pour procéder aux opérations de liquidation,
- fixé le siège de la liquidation à 124 Route des Acacias 40250 LAHOSSÉ, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DAX
Mention sera faite au RCS de DAX
Pour avis

L23AL03654



BA.CAM.POT
Société civile immobilière au capital de 2000 €
Siège social : 1982, Route de Tilh 40290 HABAS
532 878 816 RCS DAX
Suivant DUA du 22/08/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/08/2023 et sa mise en liquidation amiable
A été nommé liquidateur, Monsieur Dominique HILLOTTE, demeurant 1982, route de Tilh-40290 HABAS, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus suivant la loi pour procéder aux opérations de liquidation.
Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé à 1982, Route de Tilh-40290 HABAS, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DAX
Mention sera faite au RCS de DAX
Pour avis

L23AL03976



SLM CONSEIL
Société à responsabilité limitée au capital de 50 euros
Siège social : Impasse de la Cantère-40130 CAPBRETON
840 933 139 RCS DAX
L'associée unique suivant décisions du 24/08/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société au 31/08/2023 et sa mise en liquidation amiable.
A été nommé liquidateur, Madame Stéphanie LE MADEC, demeurant : impasse de la Cantère-40130 CAPBRETON en lui conférant les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé à : Impasse de la Cantère-40130 CAPBRETON, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DAX
Mention sera faite au RCS de DAX
Pour avis

L23AL04016

HOME ESTHETIC

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 61 Avenue Port d'Albret 40140 SOUSTONS
884 000 969 RCS DAX

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une délibération en date du 4 septembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Marlène LAMBERT, demeurant 8 rue du Vicomte, appartement 1, 40140 SOUSTONS, pour toute la durée de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 61 Avenue Port d'Albret 40140 SOUSTONS.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DAX.

L23AL04189



EURL AUTO ECOLE SIMON

EURL au capital de 3 000 €
Siège social : 13 rue Maubec 40000 MONT DE MARSAN
RCS de MONT-DE-MARSAN n°501 145 943

L'assemblée générale extraordinaire du 15/07/2023 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 15/07/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. MATEOS Juan, demeurant 13 rue Maubec, 40000 MONT DE MARSAN et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis
Le liquidateur

L23AL04207

KELEVRA

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 1071 chemin des Loussets 40700 HAGETMAU
RCS de MONT-DE-MARSAN n°832 605 802

L'assemblée générale extraordinaire du 23/08/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23/08/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. BABRARY PIERRE, demeurant 41 rue des pyrénées, 40700 HAGETMAU et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis
BARBARY PIERRE

L23AL04209

In Extenso

SUD ATLANTIQUE

ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

SCI P. GARDEY ET V. PAOLI

Société civile en liquidation
Au capital de 137 201,40 euros
Siège social : Rue Jean le Bon - Résidence Hélianthe - 40100 DAX
Siège de liquidation : 7 rue Marie Fargues 40100 DAX
432 419 224 RCS DAX

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 06 septembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30 septembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pierre GARDEY, demeurant 7 rue Marie Fargues 40100 DAX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé : 7 rue Marie Fargues 40100 DAX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DAX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

L23AL04226

SCI FORGUE
Société civile immobilière
Au capital de 40.000,00 EUR
Siège social : PISSOS (40410)
330 rue de l'Alios
499 974 749 RCS MONT-DE-MARSAN

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ

Suivant PV de l'AGÉ en date du 25 septembre 2022, les associés ont approuvé purement et simplement les rapports et comptes et ont donné en conséquence au liquidateur quitus entier. Ils ont par suite déchargé le liquidateur de sa mission et prononcé la clôture de la société à compter du 25 septembre 2022.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de MONT-DE-MARSAN (Landes).

Pour avis

L23AL04134

EARL LAMARRE EN LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 22 août 2023 approuve les comptes de liquidation de la société dénommée «EARL LAMARRE» en liquidation, E.A.R.L. au capital de QUATRE -VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (87.975,00), divisé en 5865 parts sociales de quinze (15) euros chacune, dont le siège social est à VERT (40420), lieudit «Chenin», immatriculée au Registre du commerce et sociétés de MONT DE MARSAN sous le numéro 388 825 002.

Elle décharge le liquidateur Monsieur Robert Patrice Jacques LAMARRE domicilié à VERT (40420) lieudit Chenin 1322 route de la Côte de son mandat et constate la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 juillet 2023.

Mention faite au Registre du Commerce et des Sociétés de MONT DE MARSAN.

Pour avis

Me OHACO EYMERY

L23AL04144

Prescripteur,

Une annonce à Paris, Marseille, Lyon, Strasbourg, Lille, Nantes...
Ne cherchez plus de correspondant,

LES ANNONCES
LANDAISES
se chargent de tout

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- un meilleur service,
- une fiabilité de notre correspondant,
- aucun surcoût.



Cabinet JL DEKENS
CONSULTANTS - TJSO
42 rue des Jardins
40100 DAX
Tél : 05.58.97.05.82

La collectivité des associés de la société SCI MAHEE, Société civile en liquidation au capital de 1 000 euros dont le siège social est sis à GOUTS (40400), 235 route de la Pachère et immatriculée au R.C.S. de DAX sous le N° 509 190 708, réunie le 4 septembre 2023 au siège social, à la diligence du liquidateur Monsieur Laurent RODRIGUEZ demeurant à GOUTS (40400), 235 route de la Pachère a approuvé le compte définitif de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DAX.

Le liquidateur L23AL04165



FONTANA BECK

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 13 Place de l'Hôtel de Ville
40130 CAPBRETON
RCS de DAX n°883 652 000

L'assemblée générale extraordinaire du 31/05/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Mme BECK Marie-Christine de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/05/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DAX.

Pour avis
Le liquidateur L23AL04205

KELEVRA

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 1071 chemin des loussets
40700 HAGETMAU
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°832 605 802

L'assemblée générale extraordinaire du 23/08/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. BABRARY PIERRE de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 23/08/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis
BARBARY PIERRE L23AL04210

**POUR VOTRE
COMMUNICATION
PUBLICITAIRE**

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

REGIMES MATRIMONIAUX



Mes Isabelle BONNARDEL
Jean DARMUZEY
Paul NOEL
Elodie LAFFARGUE
Notaires Associés
190 rue Jules Ferry,
BP 60094
40601 Biscarrosse cedex

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Elodie LAFFARGUE, notaire à Biscarrosse (Landes), 190 rue Jules Ferry, CRPCEN 40012, le 22 août 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : M Xavier Louis **KASSOVIC**, technico-réalisateur radio/télévision, né à Le Blanc-Mesnil (93150) le 13 mars 1966 et Mme Catherine Andrée Raymonde **CLIER**, compositrice, née à Paris 11ème arrondissement le 27 juin 1967, demeurant ensemble à Sanguiet (40460) 279 rue de Bellerive. Mariés à la mairie de Saint-Michel-Sur-Orge (91240) le 31 août 1991 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion, le Notaire

L23AL04193



Maître Laetitia ELBEL-AUZERO
Notaire
670 route des Lacs
40410 Pissos

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux

Monsieur **Pierre, Guy, Gabriel MARSAUD**, retraité, et Madame **Michèle JUSTINE**, retraitée, demeurant ensemble à YCHOUX (40160), 5 rue du Vieux Bourg.

Nés savoir :

- Monsieur à LE BOUSCAT (33110), le 9 mai 1953.

- Madame à AMIENS (80000), le 23 novembre 1948.

Tous deux de nationalité Française.

Mariés sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Bernard ROUMÉGOUX notaire à PISSOS le 15 juillet 1981 préalable à leur union célébrée à la mairie de YCHOUX (40160), le 16 juillet 1981 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Information concernant la modification du régime matrimonial

Adoption du régime de la communauté universelle avec apport des biens propres à la communauté universelle, clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me Laetitia ELBEL-AUZERO, notaire à PISSOS, le 5 septembre 2023.

Informations concernant l'opposition

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit de commissaire de justice, auprès de Me Laetitia ELBEL-AUZERO, notaire à PISSOS.

Pour avis et mention.

Me Laetitia ELBEL-AUZERO, notaire.
L23AL04213

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES



Les candidats intéressés sont invités à se manifester auprès de :

SELARL FHBX
Me Sylvain HUSTAIX
Administrateurs
Judiciaires Associés
76 cours Georges
Clemenceau
33000 Bordeaux
www.fhb.eu

e-mails :
lea.demeaux@fbx.eu
juliette.bardet@fbx.eu

RECHERCHE DE REPRENEURS OU D'INVESTISSEURS

Hélène Bourbouloux | Jean-François Blanc | Gaël Couturier | Cécile Dür | Nathalie Leboucher | Sylvain Hustaix | Benjamin Tamboise | Charlotte Fort | Alicia Alves | Eric Samson | Théophile Fornacciarì

SAS ISOL'R Isolation et rénovation de l'enveloppe thermique de tous types de maison

Redressement judiciaire du 31/08/2023
• Activité : Entreprise RGE spécialisée dans la rénovation de l'enveloppe thermique de l'habitat, via l'isolation de tous types de combles perdus et/ou rampants, planchers bas et murs par l'intérieur, fenêtres et ventilation.
• Chiffre d'affaires au 31/12/2022 (exercice clos) : 3 535 588 €
• Siège social : 10 rue de la Croix Noire
33440 AMBARES-ET-LAGRAVE
• Effectif total : 35 salariés

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au 29/09/2023 à 12h00.

L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité et une présentation succincte du candidat.

LES ANNONCES LANDAISES

SE CHARGENT
DE VOTRE
PUBLICITÉ

LA PARUTION
DANS NOTRE JOURNAL
TOUS LES SAMEDIS



1 Publicité
vous donne une Maxi visibilité

1 Diffusion
chez tous les acteurs
économiques de la région

1 Tarif
très attractif

**POUR VOTRE COMMUNICATION
PUBLICITAIRE**

Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 254,72	-0,8%	12,1%	19,1%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 531,85	-0,8%	11,2%	17,4%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 269,16	-1,5%	12,5%	22,3%	4 471,31	3 856,09	Europe
S&P 500	4 504,60	0,6%	17,3%	14,8%	4 588,96	3 808,10	USA
NASDAQ 100	15 494,29	1,4%	41,6%	28,1%	15 841,35	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 437,93	-1,7%	-0,2%	2,1%	8 014,31	7 256,94	Royaume-Uni
DAX 30	15 771,71	-1,1%	13,3%	23,6%	16 469,75	14 069,26	Allemagne
SMI	10 958,90	-1,3%	2,1%	1,3%	11 595,25	10 516,40	Suisse
NIKKEI	33 036,76	2,6%	26,6%	19,6%	33 753,33	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 154,37	-4,1%	2,1%	-1,4%	3 395,00	3 064,08	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,80	-0,4%	1,9%	38,0%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	0,0%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	3,66	0,0%	-19,4%	24,5%	4,58	3,40	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	4,02	28,4%	253,3%	257,7%	4,20	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	66,00	8,2%	12,8%	1,6%	66,50	54,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	478,00	0,4%	0,8%	8,6%	530,00	458,00	7,9%
EAUX DE ROYAN	85,00	2,4%	3,0%	-4,5%	94,00	76,50	7,2%
EUROPLASMA	0,04	-64,9%	-95,0%	-99,6%	2,38	0,04	-
FERMENTALG	0,62	1,1%	-59,5%	-75,9%	1,66	0,60	-
GASCOGNE	4,00	-1,7%	-10,5%	14,0%	4,48	3,91	-
GPE BERKEM	4,00	-2,0%	-17,4%	-51,9%	7,12	3,90	-
GPE PAROT (AUTO)	2,06	4,6%	-3,7%	16,7%	2,21	1,74	-
HYDROGENE DE FRANCE	16,52	-4,0%	-21,0%	-36,2%	22,70	13,50	-
HUNYVERS	15,20	7,8%	28,3%	33,3%	15,85	11,90	-
I.CERAM	4,84	-17,3%	-52,5%	-62,2%	13,95	4,66	-
I2S	5,60	-9,7%	-8,2%	-3,4%	6,45	5,60	2,5%
IMMERSION	2,48	0,8%	-3,1%	-52,3%	4,60	2,32	-
IMPLANET	0,15	-3,3%	-13,3%	-21,7%	0,26	0,15	-
KLARSEN DATA	3,61	12,8%	134,4%	65,6%	3,86	1,47	-
LECTRA	29,50	1,7%	-16,2%	-6,5%	40,70	25,70	1,6%
LEGRAND	90,26	-1,5%	20,6%	24,5%	93,00	75,22	2,1%
MON COURTIER ENERGIE	9,66	0,4%	-	-	9,70	9,65	-
MULTIMICROCLOUD	0,09	-52,6%	-77,5%	-79,1%	0,44	0,08	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	0,0%	101,7%	10,9%	2,46	1,20	-
OENEO	14,00	2,6%	0,0%	-8,8%	15,50	12,85	2,5%
POUJOLAT	25,60	-0,8%	-7,9%	9,5%	32,60	22,80	-
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	-
UV GERMI	5,82	0,3%	76,4%	25,2%	6,20	3,40	-
VALBIOTIS	4,19	2,2%	16,4%	-30,2%	5,26	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22

www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPaR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

ESSIE... ON VIVAIT EN TINY HOUSE

Roxane Gabolde et Thibault Pilard ont opté pour une vie semi-nomade il y a trois ans. Ils ont posé, pour trois mois, leur tiny house, Essie, sur un arial à Vert.

Par Christelle CHABASSE

« La tiny house s'est révélée la solution pour découvrir la France en prenant le temps. Une liberté que nous octroie notre métier de graphistes freelances », expliquent Roxane Gabolde et Thibault Pilard.

Après avoir mûri leur projet pendant trois ans, ils ont quitté Lyon et une grande partie de leurs affaires en juillet 2021. « Nous avons presque tout vendu ou donné. Étonnamment, ça a beaucoup allégé notre charge mentale », confie Roxane, jusqu'alors collectionneuse et citadine dans l'âme.

Ils ont conçu et aménagé eux-mêmes les 16 m² d'Essie, leur tiny house et l'ont transformée en un nid douillet où chaque objet trouve sa place, avec des postes de travail savamment réfléchis.



ROXANE
GABOLDE

THIBAUT
PILARD

© C.C.

Roxane et Thibault changent de lieu de vie tous les trois mois. Pour préparer leurs étapes, ils contactent les agriculteurs dans un rayon de 50 à 100 km autour d'un chef-lieu et partent ensuite rencontrer leurs potentiels hôtes. Dans cette vie semi-nomade, la relation humaine prime.

DE BELLES RENCONTRES

Leurs seules exigences ? Un emplacement un peu ombragé et adapté à la tiny et une bonne connexion internet. Avec le recul, ils constatent que les accueillants leur ouvrent leur monde. « Nous échangeons beaucoup sur nos vies, nous donnons des coups de main. Souvent, ils refusent que l'on paie eau et électricité, alors nous faisons de la communication pour eux (site internet, photos...). Nous nous adaptons à leur vie. »

Leur vie en tiny ? « Il n'y a aucune routine, notre tiny constitue notre cocon, notre ancrage. Nous nous y sommes beaucoup attachés. Notre environnement change tout le temps et nous avons envie de garder ce rythme plus tard. Nous sommes devenus freelances dans le travail et dans la vie, ça libère bien des blocages ! ».

Au fil de leur tour de France, ils ont ainsi tissé de solides amitiés à Annecy, Hyères, Aix-en-Provence, Escorneboeuf (Gers), dans les Hautes-Pyrénées et à Vert. Prochaine étape ? À proximité de la Rochelle.

Instagram @essie.la.tiny



© C.C.